



Syndicat intercommunautaire de développement économique du Sarladais (Siren : 200094605)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Sarlat-la-Canéda
Arrondissement	Sarlat-la-Canéda
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Jacques de PERETTI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	CC Sarlat Périgord Noir
Numéro et libellé dans la voie	1 avenue du Périgord
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24200 SARLAT LA CANEDA
Téléphone	05 53 31 56 04
Fax	
Courriel	christellevillemiane.ccsbn@sarlat.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 776
Densité moyenne	163,67

Périmètres

Nombre total de membres : 2
- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature juridique
24	CC du Pays de Fénelon (200040830)	CC
24	CC Sarlat-Périgord Noir (200027217)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires définies localement par ZAE, comme prévues les soutiens aux activités agricoles et sur une partie de la zone d'activité de Madrazès, sises sur le territoire des communes de Sarlat-la-Canéda et de Carsac-Aillac : l'acquisition, l'étude et l'aménagement, la mise en valeur et la gestion de terrains situés sur les ZAE de Vialard et sur une partie de la zone d'activité de Madrazès et dans le cadre, le cas échéant, d'une procédure d'aménagement concerté prévue par le code de l'urbanisme
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)